

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
17 septembre 2020 - Vich

71 communes membres, 52 présentes, 11 excusées, 8 absentes, équivalent à 196 suffrages sur 258, la majorité absolue est à 99 suffrages. (85 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans, Daillens, Dully, Eclépens, Etoy, Eysins, Féchy, Gingins, Givrins, Jouxens-Mézery, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthaz, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Begnins, Clarmont, Cuarnens, Denens, Founex, Genolier, Gimel, Montricher, Perroy et Signy-Avenex.

Sont absentes, les communes de :

Bougy-Villars, Echandens, Grens, Henniez, La Sarraz, Missy, Saint-George et Yens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Conférence de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz « COVID-19 : point de situation sur le dispositif actuel »
- Facture sociale : action parlementaire de l'AdCV et initiative populaire « SOS Communes » des députés Byrne Garelli et Romanens
- Motion de la Commune de Crans
- Election d'un nouveau membre au sein du comité et d'un nouveau président

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Présentation de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz
3. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 28 novembre 2019 à Buchillon
4. Informations générales du Comité de l'AdCV :
 - Facture sociale : action parlementaire de l'AdCV et initiative populaire
 - Information du Comité sur la péréquation
 - Intervention de M. le Député Pierre-André Romanens
 - Motion de la Commune de Crans
 - Eau - chlorothalonil : Intervention de M. Piéric Freiburghaus, Syndic de la Commune de Penthalaz
5. Prise de congé de Mme Byrne Garelli
6. Election complémentaire au sein du Comité de l'AdCV : présentation des candidats et votation
7. Election du/de la représentant-e de l'AdCV au sein de l'EIAP et recherche d'un nouveau délégué pour la Commission « Formation des apprentis »
8. Adoption des comptes 2019
9. Divers et propositions de l'assemblée.

1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Pierre Stampfli, vice-président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il salue en particulier la présence de Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, ainsi que celle de nos invités : les député-e-s Mmes Ella Christin et Josephine Byrne Garelli, MM. Pierre-André Romanens et Sacha Soldini ; les communes d'Arzier-Le Muids et Essertines-sur-Rolle et enfin M. Gregory Balmat du Journal La Côte.

M. Stampfli passe la parole à notre hôte, Mme Antonella Salamin, Syndique de Vich, qu'il remercie pour son accueil en ces circonstances particulières et pour la belle préparation de la salle.

Mme Salamin salue l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Elle présente le nouveau bâtiment dans lequel nous nous trouvons : le Forum des Pralies, dont la construction a été achevée en décembre 2019 et qui réunit sous un même toit une salle polyvalente, une UAPE et une cantine à midi. Elle présente ensuite brièvement sa commune, qui suit la Serine. Petite en surface (800 mètres pour sa plus grande largeur sur 5 km de long) Vich compte aujourd'hui quelques 1'200 habitants. La population a augmenté de 500 habitants en 5 ans. La commune a accueilli beaucoup de nouvelles familles et d'enfants, ce qui l'a

poussée à évoluer rapidement en termes d'infrastructures comme cette salle. Vich étant une commune de passage, elle doit également faire face à de nombreux désagréments et est très préoccupée par les quelques 12'000 à 15'000 véhicules qui la traverse chaque jour.

Madame Salamin est chaudement applaudie par l'assemblée.

2. Présentation de Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz « COVID-19 : point de situation sur le dispositif actuel »

M. Stampfli accueille Mme Rebecca Ruiz en la remerciant d'avoir accepté de donner une conférence lors de cette assemblée. Avant de lui passer la parole, il résume brièvement son parcours.

Mme Rebecca Ruiz est née le 4 février 1982 à Lausanne, où elle vit avec son mari et ses deux filles.

Après une Licence en Sciences sociales à l'Université de Lausanne, elle y obtient un Master en criminologie et sécurité à l'Ecole des sciences criminelles en 2007. Après sa formation, elle exerce le rôle de Déléguée remplaçante de l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne. Elle est ensuite chargée de recherche pour la Police municipale lausannoise en 2009, puis Collaboratrice scientifique à la Direction générale de l'enseignement obligatoire vaudoise, dans le domaine de la prévention de la violence à l'école à partir de 2010. En parallèle à ces activités, elle a effectué différents mandats en tant que criminologue indépendante.

Son engagement politique débute dès 2003, alors qu'elle adhère au parti socialiste lausannois (PSL) qu'elle présidera de 2008 à 2013. Elle est élue successivement au Conseil communal de Lausanne en 2006 et au Grand Conseil du canton de Vaud en 2012. Elue à deux reprises au Conseil National à Berne, elle y a siégé depuis 2014, comme membre de la commission des affaires juridiques (CAJ), puis celle de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS).

Tout au long de son parcours, Mme Rebecca Ruiz s'est engagée dans de nombreuses institutions, fondations et associations. Elle a notamment présidé l'ARTIAS (Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale) ainsi que la section romande de la Fédération suisse des patients. Elle a aussi siégé au sein des comités et conseils de la Fondation d'aide sociale et culturelle, la Policlinique médicale universitaire de Lausanne, PROFA, Palliative Vaud et l'ASLOCA Lausanne.

Mme Rebecca Ruiz est à la tête du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) depuis le 7 mai 2019.

Madame la Conseillère d'Etat remercie le comité de l'AdCV pour l'invitation et présente ses salutations à toutes et tous. Le thème de sa présentation est lié à la crise sanitaire, elle aurait sincèrement voulu présenter autre chose, mais il lui a semblé important de parler de cette crise mondiale et de donner des éléments utiles aux communes.

Mme Ruiz présente la situation épidémiologique depuis le mois de février et explique les éléments qui ont poussé le Conseil d'Etat cette semaine à édicter de nouvelles mesures de sécurité. Sur la slide N°2, la ligne rouge est la limite à ne pas dépasser. Au-delà de ce seuil des mesures sont à prendre. Pour le CE, toutefois, il ne s'agissait pas de se baser uniquement sur ce critère. La stratégie ne doit pas être contraignante tant que la

population à risque n'est pas en danger et que le système sanitaire est opérationnel.

Le CE a adopté une politique de contrôle qui consiste à ne tester que les personnes symptomatiques, ceci principalement pour ne pas revenir à un manque de matériel de dépistage.

Le taux de positivité présenté sur la slide N°4 montre la proportion de personnes réellement contaminées.

Le CE avait adopté une stratégie par rapport au type de personnes (jeunes, actifs, baby boomer et plus âgés) et surveille étroitement l'évolution des courbes présentées sur la slide N°5. Aujourd'hui, la pyramide du nombre d'hospitalisation par classe d'âge s'est inversée. Etant donné que les personnes les plus vulnérables se trouvent dans les EMS (population très âgée et présentant un fort taux de polymorbidité), le CE considère que si le virus entre dans les EMS, cela signifie que l'épidémie reprend fortement.

Mme Ruiz présente une carte du canton sur lequel sont présentés les deux piliers du système de contrôle de l'épidémie, soit les centres de *testing* et de traçage. On constate aujourd'hui une surcharge au niveau du *testing*, les résultats sont donc moins rapides que souhaités. Normalement le résultat d'un test devrait parvenir au « patient » dans les 24 heures, mais le nombre de test est tel que les laboratoires n'arrivent plus à suivre. Sachant qu'une personne testée, dans l'attente de son résultat, doit rester en confinement, le CE souhaite accélérer la procédure afin de libérer un maximum de gens.

Concernant le traçage au niveau cantonal, une *task force* a été mise en place avec 50 personnes et 6 superviseurs qui travaillent tous les jours. L'équipe a été doublée depuis le 10 septembre et continue à grandir. Il n'est pas facile de trouver du personnel pour cette tâche. Le CE collabore avec les ORP, mais beaucoup de monde a peur de travailler avec le COVID, quand bien même les contacts sont faits par téléphone. Il y a aussi un grand travail de formation à faire, le CE cherche donc des gens motivés qui sont disponibles à 100%.

Il y a actuellement 4'000 quarantaines (isolement à la maison) dans le canton de Vaud. Les concernés sont des personnes qui ont été testées positif, des quarantaines spontanées et des retours de voyage à l'étranger.

Le dispositif actuel, dicté par l'OFSP, repose sur trois axes :

- Combattre en priorité les foyers les plus forts de transmission de l'infection en restreignant l'activité festive
- Limiter et ne pas interdire pour préserver l'activité économique
- Garder la maîtrise de l'épidémie, notamment par le traçage, pour éviter par la suite des mesures drastiques telles qu'on les a connues en mars.

Mme Ruiz demande à l'assemblée s'il y a des questions à ce stade de sa présentation.

Mme Josephine Byrne Garelli, députée, remercie Mme Ruiz pour sa présentation et demande si l'on peut établir de zones géographiques où se trouvent une majorité de cas et s'il y a des foyers plus actifs que d'autres ?

Mme Ruiz confirme que le Canton a ces informations mais qu'elles ne sont pas spécifiquement communiquées, car les graphiques sont peu ergonomiques. A travers le traçage, on arrive à identifier des *clusters*, mais actuellement il n'y en a pas par région.

M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne et membre du comité de l'AdCV, demande quelle est la place de *SwissCovid* dans la stratégie du Canton ?

Mme Ruiz répond que l'application est complémentaire à la stratégie du CE, mais qu'elle est volontaire. L'on constate que de nombreuses personnes ont téléchargé l'application mais n'activent pas forcément le code et l'on ne sait pas vraiment pourquoi.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, demande quel est l'âge moyen des décès dus au COVID-19 ?

Mme Ruiz le connaît mais ne peut pas le communiquer. M. Burnier estime qu'il serait intéressant de le communiquer afin d'éviter une psychose inutile.

Mme la Conseillère d'Etat poursuit sa présentation par les mesures que le CE a édictées pour les commerces, les lieux fermés, tel que les restaurants, bars, nightclubs, etc. (slides 11 à 17). Elle rappelle que le CE a beaucoup discuté de cohérence.

Elle évoque la problématique des fêtes de familles et des manifestations à caractère privé. Les manifestations publiques suivent un système régi en partie par la Confédération et cela est très compliqué. Le CE va mettre en place un bureau spécifique BUSAMA (POCAMA sanitaire). Ceci peut impacter les communes.

Les mesures liées aux transports publics restent inchangées, idem pour l'environnement professionnel et le scolaire .

Mme Ruiz évoque les discussions au niveau fédéral : négociations financières, manque à gagner dans les hôpitaux, les EMS, dans le secteur sanitaire (200 - 300 Mios de manque à gagner) et discussions sur le financement du vaccin. La Confédération et les assurances restent en retrait pour l'instant.

M. Robert Chevalier, Municipal à Tolochenaz, demande dans quelle catégorie se trouve la présente AG ? Mme Ruiz répond qu'il s'agit d'une manifestation politique (ou associative) qui doit avoir lieu (ordonnance fédérale) et qu'elle n'est pas considérée comme privée. Elle ajoute qu'en théorie, nous devrions tous porter le masque puisque nous sommes entre 50 et 100 personnes. M. Stampfli propose de vérifier si le masque est également porté dans le cadre de l'AG de l'UCV.

M. Serge Roy, Syndic de Jouxens Mézery, demande ce qu'il en est pour les salles de sport ? Mme Ruiz confirme que pour s'y rendre, on doit porter le masque, mais qu'à l'intérieur de la salle il n'y a pas d'obligation de le porter. Ce serait effectivement un non-sens et cela obligerait la fermeture de toutes les salles de sports.

M. Stampfli remercie sincèrement Mme Ruiz pour sa visite et son intervention. Le comité de l'AdCV lui remet un bouquet de fleurs et un carton de bouteilles. Elle doit repartir ayant beaucoup à faire et nous quitte sous les applaudissements de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 10 octobre 2019 à Crans-près-Céligny

M. Stampfli reprend la parole et poursuit avec l'Ordre du Jour, qui est accepté à l'unanimité.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans, a une remarque concernant les élections complémentaires au sein du Comité. Il estime incorrect que les membres ne connaissent pas les candidats. Il s'est lui-même présenté et le comité l'a ignoré. Il retire sa candidature.

Mme Claude Hibbert Pirl, Syndic de Gingins : demande si du coup la motion de Crans reste à l'OJ ?

M. Stampfli propose de voter la question : oui pour une majorité de l'assemblée, 3 avis contraire et quelques abstentions.

De même, le PV de l'Assemblée générale du 28 novembre 2019 à Buchillon est adopté à une large majorité et 9 abstentions.

4. Informations générales du Comité de l'AdCV

Facture sociale : actions de l'AdCV

Pour aborder la question de la Facture sociale, M. Stampfli passe la parole à Mme Carine Tinguely, municipale à Saint-Prex et spécialiste des finances au comité de l'AdCV.

Mme Tinguely salue l'assemblée et fait le point sur la situation. L'été a été chaud pour l'AdCV. Vous avez lu la presse et reçu nos courriers. L'AdCV a quitté la table des négociations après 18 mois. A un moment donné, l'UCV et l'AdCV ont failli tomber d'accord et revenir à 1/3 2/3. Le CE aurait pu se trouver face à deux associations soudées. A ce moment, le CE est venu avec une proposition qui est proche de celle qui va être ratifiée.

L'AdCV n'était pas d'accord avec cette proposition et a choisi de quitter la table des négociations pour ne pas se retrouver à rester jusqu'au bout et ne finalement pas signer, comme il y a quelques années. L'UCV n'a pas profité du retrait de l'AdCV pour taper plus fort sur la table. Pour rappel, lors de deux AG, vous aviez demandé la reprise totale de la FS.

La politique a repris le dessus. Si on était resté on n'aurait pas obtenu plus, Mme Tinguely en est intimement convaincue. Ce n'étaient pas des négociations.

L'AdCV n'est pas restée inactive pour expliquer que la situation ne sera pas réglée par cet accord. Les prochaines négociations se feront entre les communes avec la préréquation horizontale, elles seront très compliquées puisque qu'aucune commune n'aura la certitude que le Canton aidera (verticalement). Mme Tinguely revient sur le rapport des comptes du CE : en 2018, il manquait 110 Mios, en proposant 150 Mios en 2028 on sait déjà que cela ne suffira pas. L'UCV et le CE disent qu'on est proche de 33%, mais 36,7% amènent un écart de 90 Mios. Vaud est le seul Canton qui ne met pas d'argent pour les villes Centre. On sait donc que Lausanne ne s'en sortira pas.

Voilà les principales raisons qui ont poussé l'AdCV à sortir des négociations et pour lesquelles votre comité estime que l'accord n'est pas acceptable.

Tout mélanger est intenable. Cela paraît anecdotique, mais les montants évoqués dans l'accord vont diminuer. De plus, l'UCV s'est engagée à ne pas rediscuter l'accord avant 2028 !!!

Le mécanisme que le CE veut mettre en place est de forcer les communes à prendre des mesures sans passer par leurs conseils communaux. Il faut se battre pour l'autonomie des communes.

Pour l'avenir, l'AdCV a étudié différents scénarios. L'action parlementaire n'est pas idéale au niveau timing. Il faut maintenant laisser les députés travailler. L'AdCV a préparé un

courrier aux députés, expliquant les raisons pour lesquelles ils ne doivent pas ratifier l'accord CE-UCV, ou du moins les enjoindre à l'amender. Ce courrier partira demain et toutes les communes vaudoises en recevront une copie.

La deuxième action est le soutien à l'initiative populaire des députés Byrne Garelli et Romanens. Le comité de l'AdCV la soutient et les a invités ce soir pour vous la présenter.

M. Stampfli insiste sur le fait que l'AdCV n'a pas la paternité de cette initiative et il passe la parole à M. le député Pierre-André Romanens.

Facture sociale : initiative populaire « SOS communes »

M. Pierre-André Romanens remercie le président et salue l'assemblée. Si l'été a été chaud, l'automne sera très chaud. Le mot clé aujourd'hui est « La simplification ». L'AdCV est née 2002, on est en 2020 !! Cette fois on n'en peut plus. Stop aux négociations compliquées et impossibles. Le Conseil d'Etat a également dit qu'il allait changer les choses, mais rien n'a été fait. C'est pourquoi l'initiative populaire « SOS communes » a été lancée.

Au niveau politique, que veut-on changer ? L'article 78, lettre b, nous autorise à changer les lois. Il faut un texte simple : on abroge la loi, on demande que les communes ne soient plus rattachées à la FS (d'ailleurs les communes n'ont déjà rien à dire) et on bascule 15 points d'impôts des communes au Canton ; pas de possibilité de référendum (type facture policière) ; les communes ont la possibilité de baisser leur taux d'impôt.

Pourquoi 15 points ? Parce qu'actuellement, toutes les communes vaudoises payent déjà plus que 15 points, dès lors, en cédant 15 points pour la facture sociale, toutes les communes sont gagnantes. C'est une proposition égalitaire. Les impôts conjoncturels resteront entièrement en main des communes. La FS appartiendra complètement au Canton.

Le Canton fait 500 Mios d'excédent chaque année depuis 2012. Les communes ont 6 milliards d'endettement. Il faut remettre l'église au milieu du village. Les communes ne sont pas le percepteur des impôts du Canton. On veut l'équivalence fiscale : qui commande paye. Concernant l'autonomie des communes, on constate que Lausanne est au bord de la faillite et que certaines communes n'investissent plus. Le Canton prend l'argent des communes sans le leur demander.

Au niveau de la péréquation entre les communes : il faut que la répartition se fasse équitablement pour tous. Aujourd'hui, personne ne contrôle rien. Le canton divise pour mieux régner.

Le Comité de l'initiative réunit 28 personnes, bien réparties géographiquement et politiquement, des statuts ont été créés, tout est en place. Il faut sortir de la politique politicarde et mettre en place des choses pour les citoyens.

Le comité de soutien doit être fort, M. Pierre-André Romanens incite les membres de l'assemblée à le rejoindre. L'initiative va peser lourd sur l'accord CE-UCV.

Concernant les échéances, sur la slide 7 de sa présentation, M. Romanens informe que récolte de 12'000 signatures va débuter en novembre et durer 4 mois. A ce jour, 15 communes ont informé qu'elles ne soutiendraient pas l'initiative, 40 communes la soutiennent et on attend le positionnement des autres communes.

Le succès d'une telle initiative passe également par la production et la distribution de matériel. Le comité a budgété un montant de CHF 50'000.- et espère un soutien financier.

M. Pierre-André Romanens félicite le comité de l'AdCV pour ses récentes actions. Il a compris qu'on ne pouvait pas discuter avec le CE. Il rappelle le texte du CE sorti en septembre 2018 : le CE n'a rien fait, voir même le contraire !

L'assemblée applaudi chaleureusement M. Pierre-André Romanens.

M. Stampfli informe les membres que le comité de l'AdCV soutient déjà l'initiative, mais qu'il souhaite que ses membres la soutiennent également, il propose le sujet au vote : une large majorité de oui, 2 contre et 5 abstentions.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, annonce que sa commune soutient l'initiative à hauteur de CHF 1.- par habitant. Il attire l'attention des membres de l'AdCV sur le fait qu'il a demandé à la préfecture si une municipalité pouvait soutenir une initiative sans en référer à son conseil communal ou général. La loi n'est pas claire à ce sujet. M. Schmidt suggère que les municipalités s'en réfère tout de même à leur conseil. Il propose de passer par l'AdCV. Il est stupéfait que le Canton ne réponde pas clairement à sa demande, comme si le Canton se mettait en travers des communes.

M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, explique la loi et la jurisprudence selon ses connaissances : en principe, les communes doivent éviter de se mêler d'une votation cantonale ou fédérale. Cependant, il existe une exception si certaines communes sont particulièrement concernées par un objet. Cela a notamment été le cas lors d'une votation sur une initiative Weber traitant des constructions en montagne.

Mme Josephine Byrne Garelli, députée, relève que la question de M. Schmidt est importante : il ne faut pas ouvrir le flanc à la critique et aux attaques. Elle pense que c'est une bonne idée de passer par l'AdCV.

M. Denis Kupferschmid, Municipal à Arnex-sur-Nyon, estime qu'il n'est pas judicieux de faire une donation à l'AdCV pour « SOS communes ». En revanche, ses membres peuvent lui faire une donation et l'AdCV en fera ce qu'elle voudra.

M. Pierre-Alain Schmidt souhaite dans ce cas, que l'on trouve une solution pour les communes qui ne sont pas membres de l'AdCV.

M. Michel Buttin, membre du comité de l'AdCV, propose à l'assemblée de voter sur le principe que les communes participent financièrement à l'initiative : oui à la majorité, 3 avis contraires, 12 abstentions.

Motion de la commune de Crans.

La parole est donnée à M. Robert Middleton, Syndic de Crans. Il relate ce que la Conseillère d'Etat, Mme Christelle Luisier, a proposé lors de ses visites dans les districts.

Le comité de l'AdCV propose de rejeter partiellement la motion de Crans. L'AdCV ne reviendra pas à la table des négociations sur le financement de la FS, mais poursuivra les discussions concernant la péréquation horizontale. M. Stampfli annonce que le comité en a d'ores et déjà informé le Canton et qu'il attend sa réponse. Il propose à l'assemblée de voter le rejet de la Motion de Crans. M. Middleton rappelle qu'on ne peut pas voter sur le sujet puisque le comité ne l'a pas mis à l'ordre du jour.

M. Pierre-Alain Schmidt estime que la motion de Crans n'est pas bonne, car cela affaiblirait la position de l'AdCV qui a judicieusement quitté la table des négociations.

M. Pierre Siegwart, Municipal à Vufflens-le-Château, dit qu'il faut avoir une vision globale. Comme de nombreuses autres communes, Vufflens-le-Château a été surprise de voir l'AdCV quitter la table des négociations, mais au vu du résultat, il est évident que le comité a bien fait. Avec le recul, M. Siegwart estime qu'il faut extrêmement bien communiquer pour que les médias ne mélangent pas tout. Il propose que Crans retire sa motion, pour pacifier le dialogue.

M. Stampfli demande à M. Middleton s'il est d'accord de la retirer. Celui-ci dit que ce n'est pas sa motion personnelle et qu'il faut qu'il en demande l'autorisation à sa municipalité.

On passe donc au vote : la motion est rejetée par 7 voix pour, 36 contre et 9 abstentions.

Eau - chlorothalonil

La mise à l'ordre du jour de la problématique du chlorothalonil étant une proposition de la Municipalité de Penthelaz, que nous remercions en passant pour cette initiative, M. Stampfli passe la parole à Monsieur Didier Chapuis, Municipal. Celui-ci nous lit les réflexions de sa municipalité :

« En décembre 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a interdit l'usage du chlorothalonil avec effet au 1er janvier 2020. Ce fongicide a été autorisé et utilisé, depuis les années 70, dans les cultures de céréales, de légumes, de la vigne et des plantes ornementales.

En Suisse, 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines. Etant donné que les eaux souterraines ne se renouvellent que très lentement et que les métabolites du chlorothalonil sont particulièrement résistants, ces substances porteront fortement atteinte à la qualité des eaux souterraines pendant de nombreuses années.

Comme c'est le cas dans maintes communes du Plateau suisse, l'eau de nos sources souterraines présente un taux de métabolites du chlorothalonil supérieur à la valeur admise, de 0,1 microgramme par litre d'eau. Selon les instructions reçues des services de l'Etat de Vaud, nous devons, immédiatement et dans un premier temps, prendre des mesures afin de ramener ce taux au seuil autorisé. C'est pourquoi nous sommes contraints d'acheter de l'eau à la Ville de Lausanne afin d'effectuer une dilution de l'eau de nos sources.

Le prix de l'eau de la Ville de Lausanne est nettement plus élevé que le prix de revient de celle de nos propres sources. Nous avons estimé, pour l'année 2020, un dépassement du poste « achat d'eau » de plus de CHF 300'000 -, ceci sur un montant de CHF 85'000.- (achat d'eau à Daillens : CHF 70'000.- ; achat d'eau à Lausanne : CHF 15'000.-).

L'adduction d'eau de Lausanne pourrait encore nécessiter la pose d'une conduite supplémentaire, d'une longueur supérieure à 500 mètres, ceci pour un coût estimé à environ CHF 500'000.-.

Certes, Penthelaz n'est pas la seule commune à devoir prendre des mesures assurant la qualité de l'eau et ainsi devoir assumer tous les coûts supplémentaires inhérents à cette situation.

L'Association des distributeurs d'eau romands, dont nous sommes membres, a été contactée. Elle n'a malheureusement pas apporté de réponse concrète à nos questions. »

M. Chappuis demande au comité de l'AdCV s'il faut rechercher une responsabilité dans une évaluation tardive des risques liés à l'utilisation du chlorothalonil dans les produits phytosanitaires ? Et si oui, est-ce que le comité a prévu d'entreprendre des démarches allant dans ce sens ?

M. Siegfried Chemouny, secrétaire général de l'AdCV, relève que l'Association des Communes Suisses avait décidé d'agir au niveau fédéral afin que la Confédération participe financièrement à la prise en charge des conséquences économiques de sa décision sur le chlorothalonil. On attend les résultats de cette démarche.

5. Prise de congé de Mme Josephine Byrne Garelli

Mme Josephine Byrne Garelli prend la parole avec émotion. Elle ne souhaite pas faire de long discours, car Mme Carine Tinguely a déjà tout relaté en début de séance concernant les négociations avec le CE. Elle rappelle tout de même que cela fait 7 ans qu'on discute, qu'on négocie, qu'on ne nous écoute pas ... c'en est trop !

Lorsque la commune de Mies a eu des problèmes, l'AdCV, à travers M. Jean-Christophe de Mestral, membre du comité, avait fait une proposition simple et efficace. M. Pierre-Yves Maillard n'a jamais écouté ce qu'on lui disait.

L'AdCV a eu beaucoup d'espoir jusqu'au début du mois de juin. Mais ensuite les délégués de l'AdCV ont bien vu qu'on irait dans le mur. Elle raconte la folle séance vécue, lorsque les membres du CE ont quitté la salle les uns après les autres, de même les délégués de l'UCV. Mmes Byrne Garelli et Tinguely sont restées seules avec Mme Luisier, qui voulait leur faire signer un accord, alors que personne n'était d'accord avec ce qu'il fallait mettre dans cet accord !

L'AdCV a donc quitté la table en se faisant vertement critiquer. Mme Byrne Garelli rappelle qu'en 2013 l'AdCV avait également été vertement critiquée pour avoir fait le contraire.

C'en était trop pour notre ancienne Présidente, elle a eu le sentiment d'avoir échoué personnellement et n'en pouvait plus. Et pourtant, l'AdCV a gagné beaucoup d'autres combats, notamment avec l'EIAP. Elle était à bout quand M. Romanens lui a proposé de le rejoindre sur l'initiative populaire. Mme Byrne Garelli est convaincue que cela peut marcher, même si beaucoup de gens disent que c'est voué à l'échec. Elle ne connaît pas d'autres moyens d'agir et le peuple n'est pas si bête.

Elle demande à chacun de faire signer la pétition. Les députés présents ce soir vont se battre. Il est possible que la députation décide d'elle-même d'accepter les propositions de l'initiative.

JBG remercie le comité actuel ainsi que tous les membres précédents qu'elle a connus. Elle remercie également tous les membres présents à cette assemblée.

Une « standing ovation » conclut son discours.

Mme Carine Tinguely, vice-présidente, reprend la parole pour remercier Mme Byrne Garelli au nom de tous les membres du comité et lui offre quelques cadeaux.

Mme Tinguely informe l'assemblée que l'accord CE_UCV vient d'être ratifié par l'AG de l'UCV.

6. Elections complémentaires au sein du Comité de l'AdCV

M. Stampfli rappelle les statuts. M. Middleton, Syndic de Crans avait écrit au comité de l'AdCV et ce dernier a estimé que c'est une bonne idée d'augmenter le nombre de membres en son sein afin de prévoir l'avenir.

M. Stampfli passe la parole à M. Kehtari, Syndic de Paudex, puisque M. Middleton se retire.

M. Kehtari se présente brièvement à l'assemblée. Il informe que la commune de Paudex a rejoint l'AdCV il y a une année et que sa municipalité soutient entièrement sa candidature. Lui-même a une formation d'ingénieur en électricité, il a travaillé en Suisse et à l'international. Il a créé sa propre société. Il est marié et sa femme a également sa propre entreprise. Ils ont deux fils, dont un travaille avec lui et un autre qui finit sa formation en chirurgie orthopédique tout en étant médecin militaire. M. Kehtari habite Paudex depuis 45 ans, à la municipalité depuis 2011 et syndic depuis 2019.

Face aux problèmes financiers que la commune de Paudex connaît depuis plusieurs années, ils ont décidé d'adhérer à l'AdCV.

M. Kehtari est un homme de changement par évolution et non pas par rupture. Il est très attaché aux institutions. Pour lui, si la cause est juste, le combat est justifié.

Aujourd'hui la petite commune de Paudex a dû renoncer à l'amélioration des transports intercommunaux de sa région pour pouvoir payer sa participation à la FS. Si la commune devait encore emprunter, elle se retrouverait avec 28 millions de dettes (pour 9 millions de recettes). Les élus de Paudex ont courageusement décidé qu'ils ne seraient pas les acteurs de cette situation vis-à-vis des générations futures.

Les mots qui caractérisent M. Kehtari sont : Engagement, persévérance, dialogue, valeur ajoutée, négociations, social, simplicité, évolution, bon sens, etc. Il souhaite apporter un nouveau regard, celui d'une commune de l'est de Lausanne.

Il est élu à l'unanimité et par applaudissement général au sein du comité

Election d'un-e nouve-au-ll-e président-e

Deux candidats, MM. Middleton et Kehtari, s'étaient présentés pour la reprise de la présidence de l'AdCV. M. Middleton s'étant retiré, M. Stampfli repasse la parole à M. Kehtari, qui précise qu'il souhaite rassembler, écouter et aller de l'avant.

M. Stampfli annonce à l'assemblée que M. Michel Buttin, membre du comité de l'AdCV depuis 2016, se porte également candidat à la présidence. Il lui passe la parole.

M. Buttin, ingénieur en électronique, a également enseigné à l'université. Il propose à l'assemblée de fournir son CV, cela sera plus simple et plus court.

Il connaît bien les rouages de la politique. Pour l'AdCV, il veut en finir avec l'image des « communes riches » qui deviennent de plus en plus pauvres. Il souhaite de l'écoute par tous pour agir tous ensemble.

Il estime que l'AdCV, par ses actions récentes, est droite dans ses bottes. Il félicite notamment les députés présents, Mmes Ella Christin, Byrne Garelli et M. Romanens, pour leur courage sachant qu'ils subissent de nombreuses critiques.

Le poste de président est soumis à votation.

M. Buttin est élu au premier tour avec 114 suffrages contre 35 pour M. Kehtari (sur un total de 196 suffrages).

M. Buttin remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne assure qu'il mettra tout en œuvre pour que l'AdCV grandisse et que tout se passe avec une confiance mutuelle.

M. Kehtari félicite M. Buttin et se réjouit de travailler avec le comité.

7. Election du/de la représentant-e de l'AdCV au sein de l'EIAP et recherche d'un-e nouveau-elle délégué-e pour la Commission « Formation des apprentis »

Représentant-e de l'AdCV au sein de l'EIAP

M. Andreas Sutter, membre du comité en charge du scolaire et parascolaire, avait déjà évoqué ce remplacement il y a une année lorsque Mme Joelle Sala Ramu a quitté la fonction. L'accord avec le Canton donne à l'AdCV le droit à deux représentant dans les districts de Morges et de Nyon. M. Sutter représente le district de Morges, l'AdCV cherche donc un représentant pour le district de Nyon. Les conditions cumulatives et impératives à remplir pour le poste sont : être municipal-e des écoles d'une commune membre de l'AdCV de moins de 1'500 habitants dans le district de Nyon.

Le comité a reçu la candidature de Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe, et a notamment participé à la rédaction de l'article 68 ainsi qu'à la création de l'Association Enfance et Ecole Assé et Boiron (AEE). Elle fait partie à l'AdCV du groupe école et a encore du temps et l'envie de faire partie du groupe EIAP. Le comité soutient sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Bory est élue à l'unanimité et applaudie.

M. Sutter informe que le 28 septembre, le groupement des associations des groupements scolaires va rencontrer le CE pour discuter de la directive 178. Si des communes ont eu des soucis au sujet de cette directive, elles ne doivent pas hésiter pas à le contacter.

Remplacement d'un-e délégué-e pour la commission des apprentis

Cette fonction est actuellement occupée par Mme Isabelle Blanchard, Secrétaire municipale à Dully, que M. Stampfli remercie vivement pour son engagement. Toutefois, la commune de Dully ne forme plus d'apprentis, de sorte que Mme Blanchard souhaite quitter cette fonction.

Le comité invite ses membres à transmettre les candidatures éventuelles au Secrétariat général de l'AdCV dès ce soir, ou plus tard, par courriel ou par téléphone.

M. Stampfli précise que cette commission est relativement peu active et ne génère donc pas un travail excessif.

8. Adoption des comptes 2019

M. Yves Raboud, trésorier de l'AdCV, présente et commente les comptes 2019 (en annexe).

M. Roland Beaud, Municipal des finances à Chavannes-des-Bois communique le rapport des vérificateurs des comptes (en annexe) et recommande d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité.

L'assemblée accepte les comptes à la majorité moins 1 abstention.

M. Stampfli annonce les prochains vérificateurs et les suppléants selon l'ordre alphabétique des membres de l'AdCV. Les vérificateurs des comptes 2020 seront les communes de Chésérèx, Clarmont et Coinsins. Les suppléants seront les communes de Commugny et Coppet.

9. Divers et propositions de l'Assemblée

M. Kupferschmid, Municipal à Arnex-sur-Nyon, pense qu'il ne faut plus utiliser le terme de « communes riches » pour pouvoir se détacher de la mauvaise image qu'il donne et propose dorénavant de parler de « communes à fort potentiel fiscal ».

M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, précise que dans nos communications on parle depuis un certain temps de « communes à forte capacité contributive ».

M. Reto Zehnder, Syndic de Mauraz, relève que sa commune n'est ni riche ni à forte capacité contributive et fait un appel aux communes membres de l'AdCV. La commune de Mauraz avait demandé de l'aide au Canton au sujet de leur station d'épuration et a reçu en réponse qu'il fallait qu'ils se débrouillent. A ce jour, Mauraz a presque réuni la somme dont elle a besoin, mais il lui manque 130'000.-. M. Zehnder demande si une commune serait d'accord de lui prêter ce montant sur 2 ans, avec l'assurance d'être payée en retour, puisque le Canton versera l'argent une fois que les travaux auront commencé.

M. Stampfli remercie chacun et chacun d'avoir participé à cette soirée et laisse le mot de la fin à Mme Antonella Salamin, hôte des lieux, qui convie l'assemblée à un apéritif dînatoire sur le parvis du Forum.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 22h00

Calendrier 2020

Assemblées Générales

- 3 décembre 2020 à Begnins - annulée et réalisée par correspondance
-

Annexes (documents consultables sur notre site)

- Présentation de l'AdCV
- PV de l'AG du 28 novembre 2019 à Buchillon
- Présentation de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz
- Présentation de l'initiative populaire « SOS communes »